

PAIE 2
DSN « Fin de contrat »

Édition Mars 2021



la-vie-scolaire
by Axess

Table des matières

1	Fin de contrat de travail en DSN	3
1.1	Le signalement de fin de contrat en DSN.....	3
1.2	Rappel DSN mensuelle et DSN événementielle	3
1.3	Comment faire une DSN événementielle fin de contrat	3
2	Faire une DSN événementielle « Fin de contrat » dans Paie 2.....	3
2.1	Contrôle de votre structure dans le paramétrage de votre DSN :	5
2.2	Utilisation de la notion de « Période » dans le paramétrage de votre DSN : ..	5
3	Génération et contrôle de votre DSN	5
4	Modification individuelle.....	5
5	La DSN Mensuelle :.....	7
6	Pour information : Evolution courant 2021 – la DSN FCTU	7

1 Fin de contrat de travail en DSN

1.1 Le signalement de fin de contrat en DSN

Le signalement de fin de contrat de travail en DSN s'appelle FCT Fin de Contrat de Travail, il doit être réalisé dans les 5 jours de la survenance de l'événement de sortie.

Ce signalement en Déclaration Sociale Nominative permet d'informer Pôle Emploi et les organismes de la sortie du salarié des effectifs de l'entreprise.

En réalisant cette déclaration, vous obtenez par retour une attestation Pôle Emploi rematérialisée. Cette attestation fait partie des documents de fin de contrat à remettre au salarié sortant.

1.2 Rappel DSN mensuelle et DSN événementielle

Tous les mois, vous réalisez une DSN mensuelle avec les données des bulletins de paie et des salariés.

Cette DSN permet notamment de remplir les obligations de l'entreprise envers les organismes sociaux y compris la transmission et le paiement des cotisations sociales.

Lorsqu'il survient un événement particulier au salarié de l'entreprise, l'entreprise est tenue d'effectuer un signalement de l'événement aux organismes. Pour cela, l'entreprise réalise une DSN événementielle.

Par exemple, si le salarié est absent pour maladie non professionnelle, il convient de transmettre une DSN événementielle « arrêt de travail ». Mais si le salarié quitte l'entreprise alors c'est une DSN événementielle « fin de contrat » qu'il vous faut transmettre.

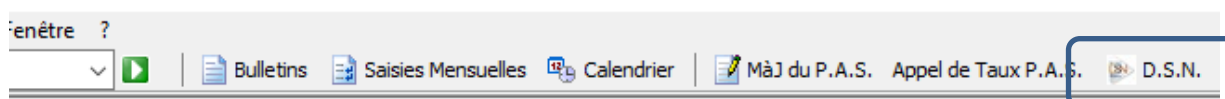
1.3 Comment faire une DSN événementielle fin de contrat

Pour réaliser une DSN événementielle de fin de contrat, vous devez avoir mis en place la DSN, ce qui ne devrait pas poser de problème étant donné que la transmission d'une DSN mensuelle est une obligation.

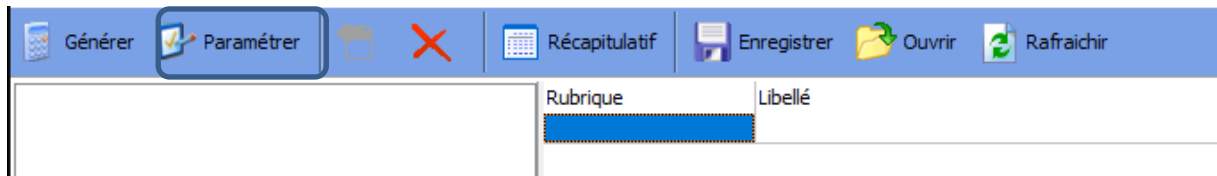
D'autre part, vous devez vous assurer que la DSN transmise permette d'identifier les salariés correctement. Pour cela, avant l'envoi, vous devez aller vérifier votre DSN via l'utilitaire de NET ENTREPRISES et si besoin apporter les corrections.

2 Faire une DSN événementielle « Fin de contrat » dans Paie 2

Cliquez sur DSN dans la barre des tâches de Paie 2 :




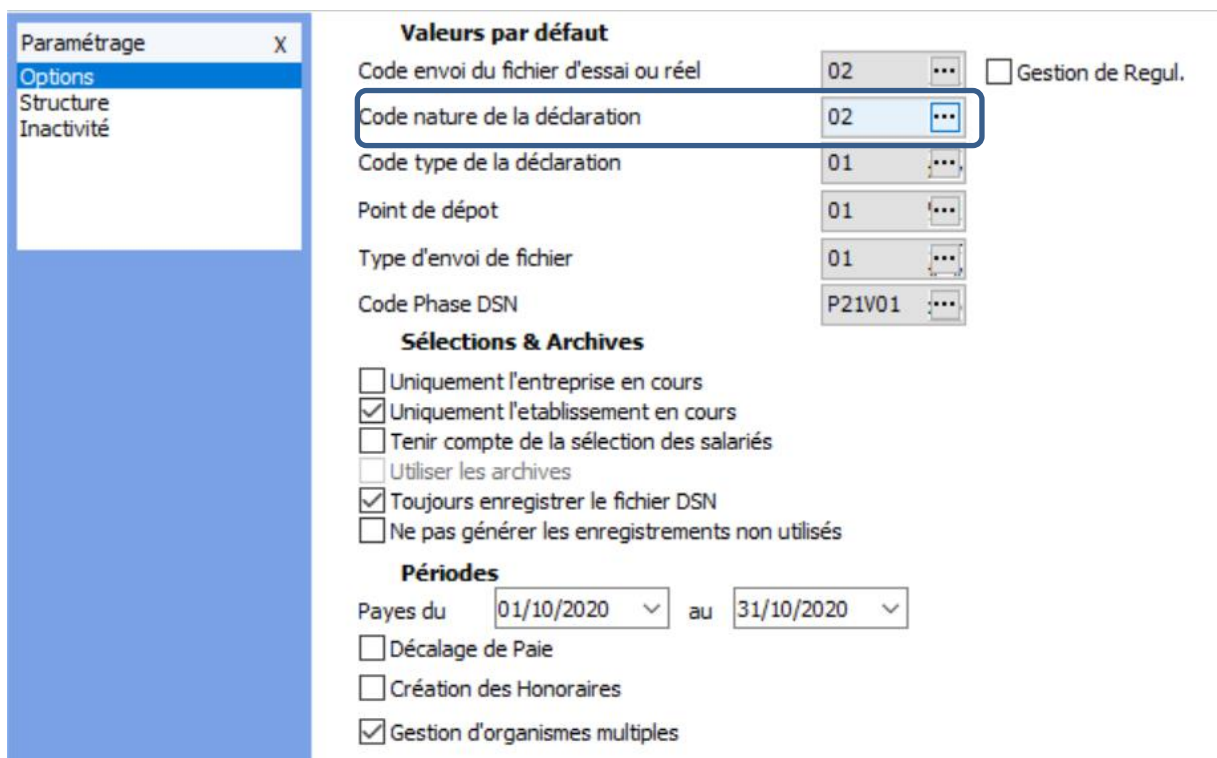
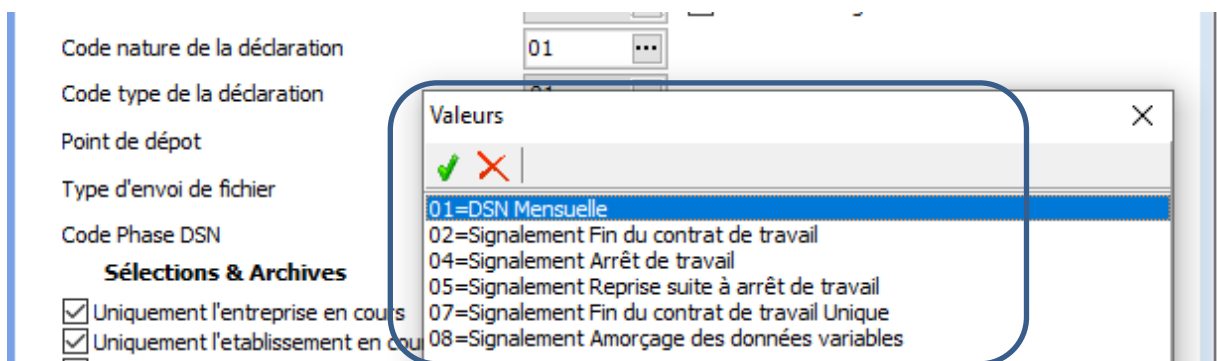
Ensuite cliquez sur le bouton paramétrer de la fenêtre de la D.S.N



En fonction de la déclaration à faire, vous devez modifier le code nature.

Code nature de la déclaration

En cliquant sur , vous ouvrirez la liste permettant de choisir le mode de déclaration que vous souhaitez



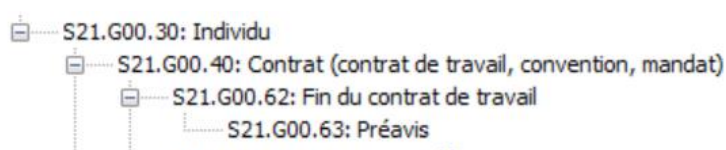
En cliquant sur « Structure », vous rentrez directement dans la structure de la DSN événementielle « Fin de contrat ».

2.1 Contrôle de votre structure dans le paramétrage de votre DSN :

Plusieurs lignes doivent être modifiées car elles n'appartiennent plus à la norme P21V01.

Lignes	Libellé	Utilisation
S21.G00.06.015	Code convention collective applicable	Laisser que le « 01 »
S21.G00.50.006	Taux de prélèvement à la source	Laisser que le « 01 »
S21.G00.50.007	Identifiant du taux de prélèvement à la source	Laisser que le « 01 »
S21.G00.50.008	Montant de prélèvement à la source	Laisser que le « 01 »
S21.G00.50.013	Montant soumis au PAS	Laisser que le « 01 »

Un bloc est à activer : le bloc S21.G00.63



Lignes	Libellé	Origine	Valeur
S21.G00.63.001	Type réalisation et paiement du préavis	Liste	90
S21.G00.63.002	Date de début de préavis		
S21.G00.63.003	Date de fin de préavis		



Une fois les modifications de structures effectuées, pensez à sortir de votre DSN pour que le paramétrage effectué s'enregistre.

2.2 Utilisation de la notion de « Période » dans le paramétrage de votre DSN :



Il est très important de bien utiliser la notion de période lorsque vous faites des DSN évènementielles pour des arrêts de travail.

3 Génération et contrôle de votre DSN

La génération de la DSN « Fin de contrat » reste identique à la DSN mensuelle. Le contrôle via l'utilitaire de Net entreprise est également identique.

4 Modification individuelle

Vous serez sûrement obligés de rajouter des lignes à votre DSN de « fin de contrat » comme l'indemnité compensatrice de congés payés (pour un CDD) ou une autre indemnité (de licenciement, transactionnelle...).

Pour rajouter une nouvelle ligne « S21.G00.52 », vous devez dans un premier temps sélectionner la ligne « S21.G00.50 – Versement Contrat n° »

5 La DSN Mensuelle :



Nous vous rappelons qu'il faut bien vérifier lors de votre DSN mensuelle que la période de votre paramétrage prend bien en compte tout le mois à déclarer.

Si ce n'est pas le cas, pensez à les modifier avant de générer votre DSN mensuelle.

Valeurs par défaut

Code envoi du fichier d'essai ou réel	02	<input type="checkbox"/> Gestion de Regul.
Code nature de la déclaration	01	
Code type de la déclaration	01	
Point de dépôt	01	
Type d'envoi de fichier	01	
Code Phase DSN	P21V01	

Sélections & Archives

- Uniquement l'entreprise en cours
- Uniquement l'établissement en cours
- Tenir compte de la sélection des salariés
- Utiliser les archives
- Toujours enregistrer le fichier DSN
- Ne pas générer les enregistrements non utilisés

Périodes

Payes du 01/03/2021 au 31/03/2021

- Décalage de Paie
- Création des Honoraires
- Gestion d'organismes multiples

6 Pour information : Evolution courant 2021 – la DSN FCTU :

En 2021, les attestations employeur à destination de Pôle emploi évoluent :

A compter du 1er juin 2021, seuls les modèles d'attestation employeur en cours de validité pourront être utilisés par les employeurs. Les anciens modèles d'attestations employeurs (AE) ne seront plus acceptés par Pôle emploi à compter de cette date. En effet, les informations incomplètes peuvent engendrer des retards dans l'indemnisation de vos anciens salariés, et risquent de vous solliciter par la suite.

Pour vous conformer à ces nouvelles obligations, et être assuré d'avoir le modèle d'attestation en vigueur, le canal à privilégier est celui de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et du signalement d'événement Fin de contrat de travail.



De ce fait, à compter de mi-avril 2021, une nouvelle version de la paie sera disponible vous permettant de votre Attestation Employeur Dématérialisée (AED) au travers de la solution. Nous vous ferons également parvenir une Fiche Pratique sur ce sujet.

A compter de janvier 2022 la seule modalité déclarative acceptée pour l'attestation employeur sera la transmission du signalement de fin de contrat de travail unique (FCTU) véhiculé par la DSN.

En effet, au 31 décembre 2021, vous ne pourrez plus produire vos attestations employeur ni par le canal de l'AE dématérialisée (AED), ni par le signalement de fin de contrat de travail (FCT) de la DSN.



Nous sommes en cours d'étude pour mettre en place cette nouvelle norme qui sera obligatoire à compter de janvier 2022 remplaçant la norme actuellement de DSN fin de contrat. Nous vous tiendrons au courant.